



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUIN 2020

DELIBERATION N° 2020-06-056-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION
« CULTURE / EMANCIPATION »**

Votants : 33

Abstention : 0

Votes exprimés: 33

Pour: 33

Contre : 0

Fait à Tarnos,
le 5 juin 2020
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le :*

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme LALANNE procuration à Mme LE GALL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale « Culture / Emancipation » composée de 10 membres et en charge d'impulser la politique culturelle et de suivre les dossiers relatifs à l'école de musique, à la médiathèque, aux fêtes locales, à la programmation culturelle, au travail partenarial et au conventionnement avec les associations à caractère culturel, à la solidarité internationale, autant de champs d'actions qui participent des combats contre les aliénations et favorisent le libre développement de chacune et de chacun.

A la suite de l'appel à candidatures de M. le Maire, les groupes d'élus représentés au sein du Conseil municipal ont procédé aux propositions suivantes :



TARNOS ENSEMBLE	ALTERNANCE – NOTRE PARTI C'EST TARNOS	TARNOS SEIGNANX – NOTRE AVENIR EN COMMUN
Mme Elisabeth MOUNIER	M. Antoine ROBLES	Mme Caroline DACHARRY
Mme Anne DUPRE		
Mme Maryse SAINT-AUBIN		
M. Lucien HERVELIN		
Mme Nelly LALANNE		
M. Nicolas FLEURENTDIDIER		
M. Henri DECKE		
Mme Nelly PICAT		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21, L 2121-22 et L 2121-29,

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

Considérant la décision des différents groupes qui composent le Conseil municipal de fusionner les candidatures et de composer une liste unique représentative de la composition du Conseil municipal,

Considérant la répartition de chaque groupe d'élus au sein du Conseil municipal,

DELIBERE

DECIDE de créer une commission permanente « Culture / Emancipation » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Culture / Emancipation » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres Mme Elisabeth MOUNIER
Mme Anne DUPRE
Mme Maryse SAINT-AUBIN
M. Lucien HERVELIN
Mme Nelly LALANNE

M. Nicolas FLEURENTDIDIER
M. Henri DECKE
Mme Nelly PICAT
M. Antoine ROBLES
Mme Caroline DACHARRY